



**European Committee
of the Regions**

**Changer les règles du commerce international:
un préalable indispensable pour relever les défis de l'agriculture, de
l'alimentation et de la planète**
Jacques Blanc
Bruxelles le 8 mars 2018

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner la parole en tant que rapporteur auprès du Comité européen des régions sur la régulation de la volatilité des prix des produits agricoles.

Bien que les prix agricoles aient de tout temps fluctué, on observe que la volatilité est plus que jamais élevée, et ce depuis le début des années 1970, et qu'elle touche toutes les denrées, à divers degrés. De plus cette volatilité sur les marchés internationaux n'a jamais touché un aussi grand nombre de personnes. Les pays en développement dépendent des importations de céréales pour leur sécurité alimentaire. Jusque dans les années 1990, les pays en développement ont été exportateurs de produits agricoles. Depuis, ils sont devenus importateurs. La volatilité sur les marchés internationaux des matières premières touche aujourd'hui des milliards de personnes dans le monde.

Comme l'a rappelé le Président Martikainen dans son propos introductif les effets négatifs de la forte volatilité des prix des produits agricoles sont unanimement reconnus: une situation de baisse excessive compromet le revenu et le devenir des producteurs; à l'inverse, des prix très élevés pénalisent les pays

qui ne jouissent pas de la sécurité alimentaire, et qui sont généralement les plus pauvres.

Les exploitations agricoles, dans l'Union européenne, sont aujourd'hui très exposées aux fluctuations des prix mondiaux, en raison des réformes successives de la politique agricole commune, qui ont fortement réduit les prix garantis, et de l'ouverture progressive des frontières résultant des accords conclus à l'Organisation mondiale du commerce et sur le plan bilatéral, qui a mis fin à la «préférence communautaire», l'un des piliers originels de la PAC.

La forte volatilité des prix agricoles a des impacts négatifs sur les acteurs des filières mais aussi sur les territoires ruraux, car elle génère des crises graves et récurrentes qui entraînent la disparition d'un nombre croissant d'agriculteurs et tendent à décourager l'installation des jeunes. Une meilleure sécurisation des revenus des producteurs est indispensable pour maintenir l'agriculture sur l'ensemble des territoires, conserver un tissu rural vivant.

C'est pourquoi dans son avis sur la régulation de la volatilité des prix des produits agricoles le Comité européen des régions préconise à la fois de renforcer le rôle des acteurs privés des filières agroalimentaires dans la régulation des marchés agricoles, afin de compenser partiellement la dérégulation de la PAC et de reprendre les négociations dans la cadre du G20 afin de lutter contre la volatilité des prix agricoles. Il nous faut réguler les marchés agricoles, non seulement pour prévenir les crises sectorielles mais aussi parce que cela coûte beaucoup moins cher que d'intervenir a posteriori. Au lieu de tenter d'en réparer les dégâts comme le fait la PAC aujourd'hui, l'Union européenne doit s'attaquer aux causes de la volatilité qui est en partie lié aux règles actuelles du commerce international.

Si nous prenons par exemple le cas de la filière laitière qui a été particulièrement touchée ces dernières années et qui reste encore très fragile, une récente analyse de la stratégie offensive d'achat et de stockage de poudre de lait menée par la Chine confirme qu'une régulation du commerce mondiale des produits agricoles est indispensable pour limiter la volatilité des prix agricoles. Ainsi en 2013, la Chine a acheté la quantité record de 622 000 tonnes de poudre de lait de Nouvelle-Zélande provoquant une envolée des prix et un investissement

massivement dans l'industrie laitière pour satisfaire cette nouvelle demande. La Chine a ainsi créé une demande artificiellement élevée sur les produits laitiers, s'est constitué d'importants stocks, puis s'est soudainement retirée du marché provoquant un effondrement du marché et la crise que nous avons connu.

Alors que la filière laitière européenne a été particulièrement touchée par les crises à répétition et qu'elle reste encore très fragile, nous constatons que la situation des producteurs canadiens est bien meilleure que celle des producteurs européens en difficulté permanente. Mais les canadiens ont fait le choix de ne pas exporter de produits laitiers sur le marché international et de contrôler les importations, tandis que l'UE, fidèle à l'esprit des règles OMC, tente à tout prix d'exporter ses excédents de poudre de lait vers la Chine ou vers l'Afrique, quitte à perturber les producteurs locaux africains, à faire payer les contribuables européen à chaque nouvelle crise et à concentrer toujours davantage la production laitière dans les bassins les plus productifs au détriment des régions dites défavorisées ou sensibles. Or dans ces régions, qu'elles soient périphériques, de montagne ou ultrapériphériques, la production laitière est une activité économique difficilement remplaçable, qui joue également un rôle essentiel au niveau social et environnemental.

Il nous faut donc des règles du commerce qui permettent de réguler les marchés, condition nécessaire au maintien des producteurs sur l'ensemble de nos territoires européens.
